

Numéro 26 - Hiver 2008
Union interprofessionnelle des syndicats C.N.T.
du Nord Pas-de-Calais

bulletin régional

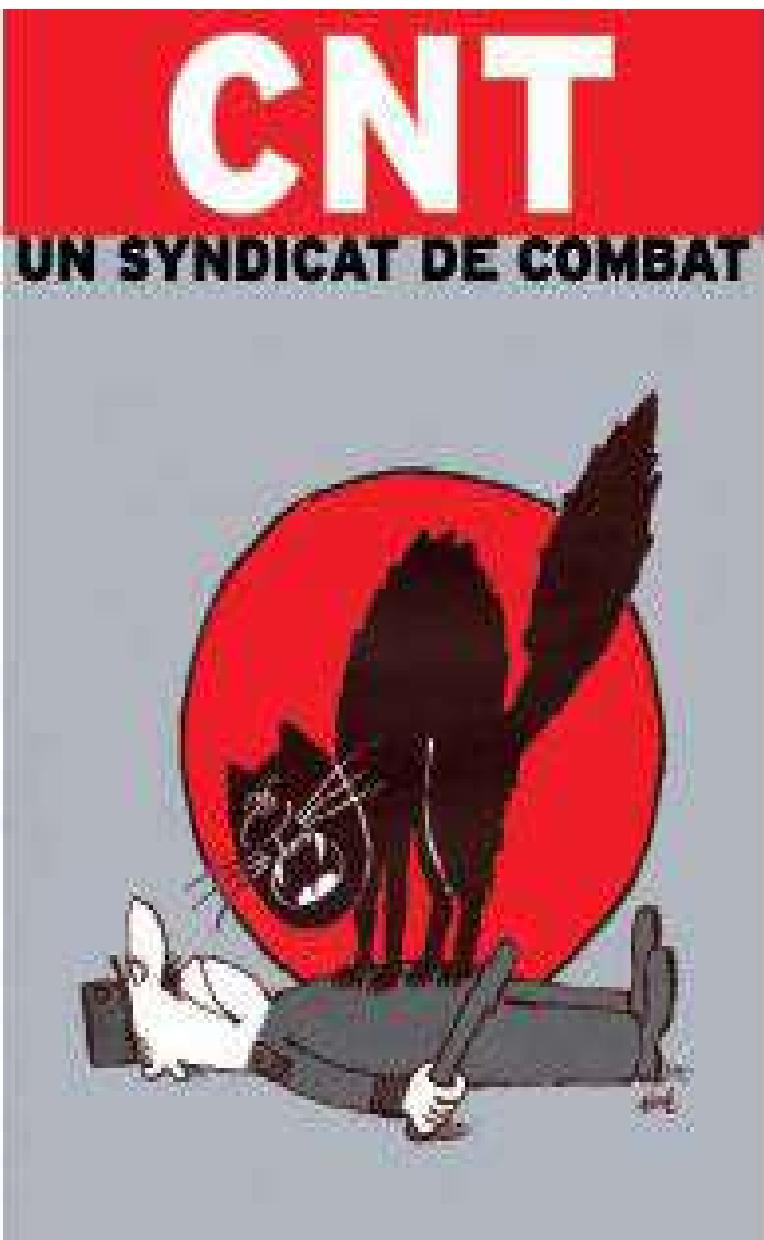
d'information, de réflexion
et de combat syndical...

Prix : 1 €

59 / 62



Le B.R. (« Ch' Brrr... »), bulletin régional pour un réchauffement des luttes sociales !



SOMMAIRE

- SECU : Comment est-ce qu'on fabrique un "déficit" ? page 2
- Nuit noire Seine Rouge, 17/10/61 page 4
- RUSF et la convention Lille3 - Préfecture page 7
- In v'là d'zidées ... page 9
- Salut Philippe ! page 11
- Non à la casse du code du travail ! page 12
- la formation pro : témoignage ... page 13
- Lille 3 en luttre contre la LRU page 17
- Service minimum dans les écoles page 19

**UPAB CNT
BETHUNE**



www.cnt-f.org/59-62

Tous les vendredi de 13h30 à 17h30

Maison des syndicats de Béthune
ul-bethune@cnt-f.org

SÉCU : COMMENT EST-CE QU'ON FABRIQUE UN "DÉFICIT" ?

La Sécu est financée essentiellement par les cotisations sociales et c'est normal qu'elle le soit (à propos de l'évolution de ce financement, voir la note ci-dessous *). Mais elle souffre, dit-on, d'un "déficit chronique". D'où vient ce "déficit" ? Comment est-il organisé ? Plusieurs origines sont en cause.

1- D'abord d'un gel des cotisations patronales.

En 20 ans, la cotisation "assurance-maladie" des employeurs est

passée de 12,8 % à 13,1% (voir fiches de paie). Or, en bloquant les cotisations qui financent la Sécu, gouvernements et patronat ont délibérément fabriqué le "déficit" de la Sécu.

2- Des exonérations massives de cotisations sur les bas salaires.

Depuis 20 ans, chaque année, le gouvernement organise une évasion légale de cotisations. Les exonérations sont passées de 3 milliards en 1993 à 22 milliards en 2005, 23 milliards en 2006, combien en 2007, 2008 ?? Sur l'ensemble des ces exonérations, 2 à 3 milliards ne parviennent plus aux caisses d'assurance maladie. Coût prévisionnel de l'exonération totale de cotisations sociales sur les heures supplémentaires (programme de Sarkozy) : 5 milliards d'euros.

3- Des stock-options totalement exonérées de cotisations sociales.

Dans le dernier rapport de la Cour des



comptes publié le 12 septembre 2007, son président Philippe Séguin a donné l'exemple de l'exonération de la plus-value d'acquisition des stock-

options : "Les exonérations de cotisations sociales des stock-options ont fait perdre 3 milliards d'euros de recettes à la Sécurité sociale".

4- Des mécanismes d'intéressement (stock-options, épargne salariale, actionnariat d'entreprise, primes diverses...) tous exonérés de cotisations.

Le dernier rapport de la Cour des comptes précise, par exemple, que les indemnités de départ à la retraite ou de licenciement, les chèques-vacances, les indemnités de transport, etc... tous "ces dispositifs, souvent exonérés de cotisations sociales, ont représenté une perte de recettes pour le régime général de la Sécu (salariés) comprise entre 6 et 8,3 milliards d'euros en 2005, pour un déficit qui s'élevait cette année-là à 11,6 milliards d'euros".

5- Les dettes de l'Etat.

Les 23 milliards d'exonérations de cotisations sur les bas salaires ne sont pas tota-

lement compensées par les dotations budgétaires. Là aussi, dans le dernier rapport de la Cour des comptes, l'Etat est mis à l'index "pour les dettes, supérieures à 10 milliards d'euros, qu'il a cumulées à l'égard de la Sécu en ne compensant pas systématiquement les exonérations de charges" dixit Ph. Seguin.

6- Une politique de bas salaires.
3 400 000 travailleurs pauvres (temps partiel imposé, contrats précaires...) gagnent moins que le SMIC. Qui dit bas salaires, dit faibles cotisations et donc médiocres contributions au financement des régimes sociaux. Ex : 1% de masse salariale en moins représente 1,1 milliard d'euros de perte pour la Sécu.

7- Un chômage de masse.
Depuis 25 ans, le taux de chômage se maintient à un niveau élevé (9 % en juin 2006). La Sécu, faut-il le rappeler, est financée par les cotisations sociales assises sur les salaires. Donc la Sécu, c'est du salaire. Et plus il y a d'emplois, plus il y a de salaires, plus la masse salariale grandit et plus l'assiette des cotisations est importante, et donc plus il y a d'argent à la Sécu. Déficits et recettes sont étroitement liés à l'activité, à l'emploi et à la masse salariale. Ex : 100 000 chômeurs en moins, c'est 400 millions d'euros de recettes en plus pour la Sécurité sociale. Une simple baisse du

* **Note :** En matière de financement, la Sécu est en voie de fiscalisation (et par conséquent d'étatisation). En effet, son financement est de plus en plus fiscalisé par le biais de la CSG (actuellement 2/3 de cotisations et 1/3 de CSG, tout en sachant qu'il faudrait inclure dans ce calcul diverses taxes affectées mais de moindre importance).

chômage de 4 points, à condition que les salaires soient payés dans leur intégralité, c'est-à-dire cotisations incluses, suffirait à résorber tous les "déficits" de la Sécu.

8- La fraude massive des entreprises.
Il faut rappeler que la Cour des comptes a estimé, début 2007, que la fraude des entreprises en matière de cotisations sociales se situait dans une fourchette allant de 9,7 à 13,4 milliards d'euros, soit plus que le "déficit" de l'assurance maladie.

9- Les placements financiers ne sont soumis à aucune cotisation sociale.
C'est ici que l'on retrouve, en partie, les cotisations non versées aux caisses de Sécurité sociale). Ainsi, si on appliquait aux 80 milliards d'euros de placements financiers le même taux que les cotisations patronales à l'Assurance maladie, il rentrerait 10 milliards d'euros ; soit plus que le déficit actuel !

Comment peut-on faire croire aux français qu'on va vers une pénurie de ressources alors que la France n'a jamais été aussi riche de son histoire... Du pognon, il y en a ! Il faut reprendre aux riches ce qu'ils ont piqué aux pauvres et à l'ensemble des travailleurs.

J. S. - Valenciennes



17 octobre 1961,

[tract de la section CNT-SR Lille3, appelant à la manifestation du 17 octobre dernier]

NUIT NOIRE SEINE ROUGE

Histoire d'un massacre d'Etat : de la répression à la terreur

C'est à l'été 1961 que débutent les négociations entre l'Etat français et le gouvernement provisoire de la république algérienne (proclamée en mai). Face à la multiplication des actes violents du Front de Libération Nationale, notamment sur le territoire métropolitain, la police française procède à une répression sans précédent face aux militant-e-s indépendantistes et plus largement aux « français musulmans d'Algérie ». Perquisitions, détentions arbitraires, la France, sous le joug du « coup d'Etat permanent » du président De Gaulle, établit une politique particulièrement féroce vis-à-vis d'une population immigrée vivant dans les bidonvilles des banlieues parisiennes (propriétaires refusant la location aux immigrés), en grande misère et importée comme des machines par les grands industriels français qui après avoir



collaboré font les choux gras de ces travailleurs-ses dociles. Une population, dont le F.L.N. a forcé le financement de la lutte sous peine de mort. En effet, si la libération nationale était un intermédiaire indispensable vers l'émancipation de l'Algérie colonisée, les menaces de mort et les manifestations contraintes par la force furent les fruits pourris d'un activisme parfois ignoble (ou comment, pour l'OAS, l'impérialisme gaulliste ou le FLN, la fin justifiait les moyens). Le président De Gaulle après l'échec diplomatique des négociations sur le Sahara en juillet décide d'affirmer son autorité. Les attentats du FLN se multiplient à la fin du mois d'août en métropole et visent notamment les forces de police. Le préfet de Paris depuis 1958, Maurice Papon (si si, le





collabo notoire condamné pour crime contre l'humanité), déjà remarqué pour un couvre feu imposé en 58 pour les populations immigrées et organisateur de nombreuses rafles depuis 3 ans, va durcir le ton. Le préfet Papon, passé maître depuis un moment en ce qui concerne les rafles et les disparitions affirmera le 2 octobre : « *pour un coup porté contre l'un d'entre nous, nous en porterons 10* ». Le 5 octobre, un nouveau couvre feu raciste est imposé aux « français musulmans d'Algérie ». C'est sans équivoque ; un-e algérien-ne est un terroriste aux yeux de l'Etat, et garre à ceux qui entre 20h30 et 5h30 oseront circuler librement. Les policier-e-s (en service ou non) parcourront les rues de Paris ratonnant les immigré-e-s. Le nombre de morts et de disparu-e-s augmente sans cesse.

C'est dans ce climat de terreur que sont organisées diverses manifestations pacifiste.. En effet, dès le 7 octobre, pour s'accorder les faveurs de l'opinion, le FLN cesse les attentats et appelle à un boycott du couvre-feu, appelant tous les algérien-ne-s immigré-e-s à manifester massivement la nuit du 17 octobre, incitant à ne pas répondre aux provocations policières, fouillant même les manifestant-e-s afin d'éviter l'entrée d'armes dans la manifestation. Le soir du 17 octobre, les policier-e-s français systématisent les contrôles sur tous les susceptibles manifestant-e-s (algérien-ne-s visibles, groupes discrets), nombreux sont les nord-africain-ne-s, algérien-ne-s ou pas, indépendantistes ou pas, à être violemment tabassé-e-s par la police et emmené-e-s dans des centres de rétentions. La police revendique 11 000 interné-e-s (sûrement

bien plus) qui sont regroupé-e-s au Palais des sports ou au stade Coubertin (si ce n'est pas le Vélodrome d'hiver, ça y ressemble), et cela pendant plusieurs jours, alternant pour les rafles passages à tabac et humiliations.

En ce qui concerne les manifestant-e-s, les heurts avec la police sont violents, et nombreux sont les corps d'algérien-ne-s mort-e-s ou inconscient-e-s jeté-e-s à la Seine. Dans les rues adjacentes, on assiste à des exécutions sommaires, au pistolet, et des policier-e-s témoigneront d'une exécution massive dans la cour de la préfecture, où les cadavres sont entassés. Inutile de chercher une quelconque perte de contrôle des policier-e-s puisque le préfet Papon s'assura du bon déroulement des événements et se rendit même sur place durant la nuit.

Bilan officiel, 3 morts et une cinquantaine de blessés, et les titres du lendemain sont tous sous le coup du contrôle du gouvernement, et seuls les journaux *Témoignage chrétien*, *l'Huma* ou *Libé* expliqueront leur silence par la censure alors incontournable.



Aujourd'hui ; les stades et salles de concerts ne servent plus à entasser les immigré-e-s, laissant la part belle au spectacle, mais ces derniers ont des places toutes réservées dans les différents centres de rétentions de Coquelles, Palaiseau ou Lesquin. Les médias ne sont plus sous le contrôle autoritaire des gouvernements mais sous celui de leurs copains/ines patron-ne-s.

La colonisation est belle et bien terminée, les dictateurs africains étant simplement soutenus par



nos chefs d'Etat (Mitterrand, Chirac ou Sarkozy), ces petits tyrans sanguinaires signant des contrats d'armes juteux avec les copains/ines patron-ne-s de chez nous (ceux des médias). Les immigré-e-s ne luttant plus pour la libération nationale mais pour **l'égalité des droits**, d'ailleurs on ne parle plus de « français musulmans d'Algérie » mais d'étranger-e-s sans papier-e-s. Leurs organisations s'appellent

9^{ème} collectif, ou comité des sans papier-e-s, ce ne sont pas des terroristes, juste des militant-e-s pacifistes. On ne les rafle plus vraiment, juste un peu à Calais, à Lille, à Rennes, à Bordeaux, à Paris, dans les quartiers, les écoles ou les usines. On ne les jette plus dans la Seine, mais la peur les pousse à y tomber tout seul.

C'est la politique des différents gouvernements plaçant les sans papier-e-s dans l'illégalité, laissant faire l'exploitation de ces derniers par le travail au noir, c'est la chasse aux sans papier-e-s, la police qui les poursuit quotidiennement. Les déclarations ignobles, les lois fascisantes, qu'elle concerne le fichage ADN ou le droit d'asile (constamment discuté par ces messieurs).

Ce sont les sous-entendus racistes, ou encore la bien pensante bourgeoisie qui nous parle de co-développement qui font aujourd'hui encore du pouvoir **un assassin**.

Concombre



RDV : - manifestation hebdomadaire du Comité des Sans Papiers du 59 (CSP 59) tous les mercredis à 18 h, place de la république à Lille.

- Réunion RUSF tous les jeudis à 18 h dans le hall du bât. A de la fac de Lille3
- Réunion de la section syndicale CNT SR de Lille3, tous les lundis à 18 h

RUSF Lille ?

Qui sommes nous ?

Des individus pour la plupart membre de la communauté universitaire (Lille 1, 2, 3) français et étranger, d'appartenance ou pas à des organisations politiques et/ou syndicales. Le réseau est également ouvert aux personnes extérieures à la communauté.

Comment fonctionne t-on ?

Autonome, le réseau est indépendant des partis et syndicats. Nous nous réunissons une fois par semaine en assemblée générale souveraine durant laquelle, d'une part tous les cas individuels (avec accords des étudiants concernés) sont traités collectivement et où d'autre part s'élaborent des réflexions quand à la situation des étudiants étrangers (problèmes d'inscription, de titres de séjour, d'accès au logement ...). Pour attendre nos objectifs, nous employons la voie administrative mais aussi des moyens alternatifs comme les rassemblements, l'accompagnement ou l'occupation lorsque cela est nécessaire. Organisé en collectif, le réseau s'inscrit également dans la lutte pour la régularisation de tous les sans papiers (liberté de circulation et d'installation pour toutes et tous). C'est pourquoi le réseau tient à être présent et actif aux cotés des organisations oeuvrant dans les mêmes buts (Comité des Sans Papiers du 59, RESF, collectif Passons Nous des Frontières...).

Quel bilan l'an dernier ?

RUSF est présent sur Lille depuis la rentrée 2006. En un an d'existence, voici grosso modo ce qui a pu être fait : - plusieurs cas d'inscriptions universitaires arrachées (notamment à Lille 3 ou l'occupation des locaux de la présidence a permis l'inscription définitive de deux étudiants sans papiers)

- rassemblement au CROUS aboutissant à l'obtention de quelques logements pour des étudiants étrangers
- à l'initiative d'un rassemblement devant la PAF (police aux frontières) afin de contester les expulsions des sans papiers.
- Participation aux manifestations hebdomadaires du CSP 59 (le mercredi 18 heures, place de la République) et aux rassemblements de RESF.
- Contribution à la préparation d'une manifestation à Lesquin contre le centre de rétention.
- Tenue régulière de table RUSF dans les universités lilloises afin de recenser des cas et informer/sensibiliser sur le réseau et la situation des étudiants étrangers (et les sans papiers en général)



Convention Lille 3 / Préfecture : injuste ... et illégale !



En juillet 2001, une « convention relative à la simplification des démarches administratives conduisant à la délivrance des titres de séjour pour les étudiants étrangers » fut établie entre l'université Charles-de-Gaulle et la préfecture du Nord. Ses principes découlent alors de la circulaire « Lang – Chevènement » du 12 mai 2000, censée permettre l'amélioration des conditions d'accueil des étudiants étrangers. En effet la dite convention permet aux étudiants étrangers de passer par la fac pour déposer leur demande de titre de séjour plutôt que de subir le passage, ô combien pénible, dans les locaux de la préfecture. Néanmoins, cette convention représente une véritable injustice pour les étudiants étrangers sans-papiers puisqu'elle ne leur permet pas de s'inscrire à la fac bien qu'ayant le niveau scolaire adéquat et complique l'obtention du titre de séjour mention étudiant... Non seulement cette inégalité de traitement envers les étudiants sans-papiers est en soi à combattre, mais en plus elle prend la forme de manière illégale si l'on se rapporte à l'article 3 de la convention. Quelques explications :

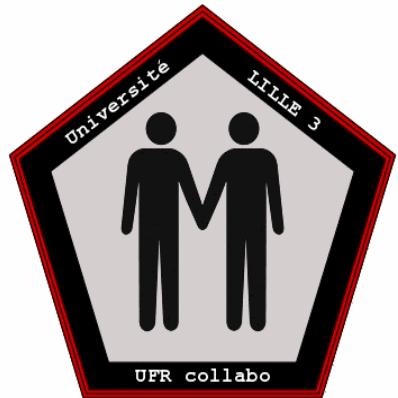
1- Il est prévu que l'étudiant déposant une demande de titre de séjour obtienne, dans l'attente de la réponse de la préfecture, une « attestation PROVISOIRE d'inscription ». Il est donc signifié que l'inscription définitive (carte d'étudiant) n'intervient que si le titre de séjour est obtenu. Cela reprend un des principes des dispositions de la circulaire de mai 2000 qui soumet l'obtention de la carte d'étudiant à l'obtention du titre de séjour. C'est illégal sur 3 points :

- aucun texte réglementaire ne subordonne (du moins jusqu'à présent...) l'inscription d'un étranger à la présentation d'un titre de séjour ou à la régularité de son séjour
- pour qu'un étudiant puisse bénéficier d'un titre de séjour mention étudiant, il lui est nécessaire de faire part de son inscription dans l'établissement. Sinon, la situation devient des plus abracadabantes : obtenir un titre de séjour pour s'inscrire définitivement... mais avoir une inscription définitive pour favoriser l'obtention du titre de séjour mention étudiant ! On voit bien ce qui se dessine ici : faire la chasse aux étudiants sans-papiers en leur rendant d'une part le suivi des études impossible (les étudiants sans-papiers n'ont pas le droit d'étudier dans cette fac !) et d'autre part en collaborant avec la préfecture puisqu'en ne les inscrivant pas l'université rend plus facile le refus du titre de séjour.
- le Conseil d'Etat du 14 décembre 2001 a abrogé la circulaire de mai 2000 (suite à une requête du GISTI et sudétudiantEs) dont découle cette mesure de la présente convention tandis qu'une circulaire du 15 octobre 2002 met en avant les seuls critères pédagogiques quant à la décision pour l'établissement (qui reste en la matière indépendant de la préfecture !) d'inscrire ou non l'étudiant : « toute demande d'inscription doit être examinée au fond et de manière circonstanciée, la situation du demandeur devant toujours être prise en compte, NONOBSTANT LES CONDITIONS D'ENTREE EN France ».



CHARLES-DE-GAULLE

2- L'article 3 mentionne également que l'étudiant, lors du dépôt de son dossier de demande de titre de séjour à l'université, reçoit une « ATTESTATION DE DEPOT » de dossier dans l'attente de l'éventuel titre de séjour. Cela va à l'encontre de l'article 4 du décret du 30 juin 1946 (« il est délivré à tout étranger admis à souscrire une demande de première délivrance ou de renouvellement de carte de séjour un RECEPISSE VALANT AUTORISATION PROVISOIRE DE SEJOUR (...) ») puisque cette « attestation de dépôt » n'équivaut pas à une attestation provisoire de séjour.



Ainsi juridiquement cette convention entre Lille3 et la préfecture apparaît comme illégale. Malheureusement l'existence de cette convention entraîne des pratiques intolérables de la part de l'administration de Lille3 ; celle-ci demande chaque année aux étudiants étrangers de présenter un titre de séjour pour obtenir une inscription définitive à l'université, quitte à les refouler quand ceux-ci n'en ont pas. Seules les pressions exercées sur l'administration ont permis à ce jour d'obtenir des cartes d'étudiants pour des cas d'étudiants alors sans-papiers (notamment depuis 2006 avec RUSF)...Rapport de force ou simple rappels juridiques envers l'administration, et les résultats suivent. Mais attention, peut-être que des cas d'étudiants sans-papiers confrontés aux mesures intolérables de la convention échappent à la vigilance collective...Bien que combattue sur le terrain, son existence reste dangereuse étant donné les pratiques qu'elle engendre !

Greg

Extrait de la brochure éditée par la CNT RP sur le droit des travailleurs sans-papiers :

6- Vous avez le droit de vous syndiquer, de faire grève.

Face au patron, qui profite de votre situation de sans-papiers, n'agissez pas seul ! Comme tout salarié, vous avez le droit de vous adresser à un syndicat, de vous syndiquer et de participer aux élections des représentants du personnel.

Le syndicat est un outil pour défendre ses intérêts de travailleur. Il permet de s'organiser et de prendre des initiatives pour améliorer ses conditions de vie et de travail. Dans un syndicat, vous pourrez vous exprimer et participer aux prises de décisions pour organiser la défense la plus efficace de tous les salariés, avec ou sans-papiers. À travers un syndicat, vous pourrez être élu comme représentant du personnel.

Vous pouvez adhérer au syndicat de votre entreprise, s'il y en a un, ou au syndicat de votre profession (bâtiment, commerce, services, hôtellerie-restauration, nettoyage...), dans la ville dans laquelle vous travaillez ou dans laquelle vous habitez (Union Locale, zone d'activité, Bourse du travail...). Si vous travaillez en intérim, ou dans la sous-traitance, vous pouvez vous adresser au délégué syndical ou aux élus de l'entreprise où vous êtes en mission.

Droit de grève. Comme tous les salariés, vous avez le droit de faire grève.

Sauf dans quelques professions en lien avec le service public, on n'est pas obligé de donner un préavis de grève (on peut décider de faire grève du jour au lendemain). En cas de grève, comme en cas d'occupation, la police ne peut pas intervenir à l'intérieur des locaux de l'entreprise, sauf sur décision de justice. À la fin d'une grève, un accord est signé entre le syndicat et le patron, dans lequel ce dernier peut s'engager à ne pas sanctionner les travailleurs.



**SANS-PAPIERS,
DÉFENDONS NOS DROITS
DE TRAVAILLEURS !**

Jamais d'la vie qu'in arot pinsé cha,
 Inne foule d'gins y font l'queue à l'préfecture.
 Quo qu'veus dite ? Quo qu'ch'est ?
 In v'la d'zidées !
 Y n'in faut d'tous les sortes, sur terr' pour faire un monte.
 Je n'sais po...
 Les gins y font inne vie ! Y crittent ! In n's'attind pus ,
 J'm'in vas vir jusqu'a l'porte .
 Et ben v'la mes gins,
 In peut dire que l'démocratie, ch'est des couyonnantes,
 Ch'préfet y disot in brayant à s'troup républicaine;
 Quo ch'est qui disot ?
 Tertous d'in ch'lot qui a po d'papiers,
 Ch'est bon pour ch'centre d'rétention à Lesquin .
 Quo ch'est qu'te raconte ?
 Ch'est incroïabe, ch't'affaire,
 Mi, j'dis qu'ch'est malheureux, ch'est po d'zesclaves.
 J'tasseure, ch'est ben l'verité !
 Faut trouver l'ercette, n'importe à tcheu prix,
 Pour fair' disparaîte c'te injustice.

Jean-Marie Honoret (alias Chti Guevara)

Ta po compris inne parole d'chin qu'ech dit ?
 In vot ben que t'n'est po in d'par chi !



L'Intersyndicale Autonome de la Fonction Publique algérienne (CLA, CNAPEST, SATEF, SNAPAP, SNTE, SNPEPM, CECA, coordination des sections CNES) a décidé l'organisation de grèves nationales du 10 au 12 février prochain, avec un rassemblement à Alger le 12. L'intersyndicale dénonce la dégradation des conditions de vie de l'ensemble de la population algérienne (salaires dérisoires, prix des denrées de première nécessité ainsi que des logements en inflation constante) alors que les caisses du pouvoir n'ont jamais été aussi pleines (l'Algérie n'a plus de dette extérieure et dispose d'une réserve déposée dans les banques étrangères de 180 milliards de dollars).

Elle revendique : des salaires compatibles avec un pouvoir d'achat décent, l'ouverture de véritables négociations dans la fonction publique, des pensions dignes pour les retraités, la titularisation des contractuels et vacataires et la création d'emplois, une indemnité pour les chômeurs demandeurs d'emplois. De plus, les militants des syndicats autonomes subissent toujours une répression sous toutes les formes possibles, le pouvoir multiplie les tentatives de corruption de leurs membres et crée des syndicats « clones » afin de les discréditer dans l'opinion.

Afin de dénoncer le silence complice des autorités et des médias français sur ce que subissent les algériens, afin de montrer notre solidarité avec les camarades des syndicats autonomes et de dénoncer la répression dont ils sont victimes, afin de soutenir leurs légitimes revendications : Solidaires et la CNT appellent à des rassemblements devant les ambassades et consulats français le 12 février, en même temps que le rassemblement à Alger.



Motion de l'UL CNT Lille Pour le congrès de juin

NON AUX BAS SALAIRES ! NON AUX INEGALITES SALARIALES !

Les propositions d'augmentation uniforme (en pourcentage, du point d'indice ou du type « X euros pour tous ! ») ont le mérite d'être claires, mais elles avantagent les salariés les mieux payés. La CNT lutte pour des augmentations différencierées inversement proportionnelles aux salaires afin de réduire les inégalités entre travailleurs.

Ce que propose la CNT dans l'immédiat :

- Réduction des écarts de la grille des salaires et refonte des grilles indiciaires.
- Augmentation générale selon une échelle décroissante de 300 euros pour les salaires les moins élevés à rien pour les salaires au-dessus de 2 fois le SMIC réévalué.
- Pas de salaire net inférieur à 2 000 euros.
- Pas d'augmentation des salaires sans relèvement en parallèle des minima sociaux, des contrats précaires, des contrats d'apprentissage, des indemnités-chômage et des retraites.

La CNT ne saurait se satisfaire de ces revendications, son objectif étant l'abolition de toutes les hiérarchies salariales et la construction d'une société fondée sur la répartition égalitaire des richesses et l'autogestion.



CONGRÈS DE LA CNT



Naissance d'une nouvelle section
du syndicat SSEC 59/62

CNT SR - Lille 1

Désormais, la CNT est présente dans deux des 3 universités lilloises !

Une fois de plus, l'académie de Lille va payer le plus gros des réductions d'emplois à l'Education Nationale.

4000 emplois supprimés en 5 ans : est-ce ainsi que le gouvernement compte lutter contre l'échec scolaire ? C'est une catastrophe pour une région qui est parmi les dernières en terme de réussite scolaire et qui montre les plus bas taux socio-économiques...

Projet de carte scolaire pour le Nord Pas-de-Calais à la rentrée de septembre 2008 :

- aucune création d'emploi pour le premier degré,
- 777 suppressions dans le second degré (collège, lycée professionnel, technique et général),
- 35 suppressions de MI-SE,
- 3 créations d'emplois d'infirmiers,
- 13 suppressions ETP de personnels administratifs.



Pour d'autres choix budgétaires et une autre politique éducative !



--- hommage à Philippe ---

Philippe Leterme, enseignant et militant du syndicat CNT éducation de Lille, est décédé le 22 octobre 2007 (à la suite d'une longue maladie, comme on dit pudiquement) :

Philippe. Notre camarade, notre compagnon, notre ami. Tu es parti sans crier gare.

Et comme tu le voulais, tu n'as ni couronne, ni plaque, ni oraison. Te voilà seulement couvert de nos couleurs, celles qui ont donné sens à ta vie.



Car tu as été rouge. Rouge du sang des Canuts, des fusillés de la Commune, des grévistes de Fourmies. Tu as été rouge de la colère des asservis et des opprimés. Tu as été rouge de l'Internationale, parce que tu savais toi aussi que la révolte ne connaît ni les barrières douanières, ni les frontières nationalistes ou ethnocistes.

Et puis tu étais noir. Parce que ce sont les vents de liberté qui te poussaient. Parce que tu savais qu'on ne peut être libre qu'au milieu des Hommes libérés. Noir parce que tu refusais certes la barbarie capitaliste, mais aussi l'oppression marxiste et tous les intégrismes, religieux, moraux, linguistiques. Noir parce que, en homme debout, tu refusais de plier devant les dénis de justice, les arbitraires policiers, les coercitions patronales. Noir encore, parce que tu portais la petite flamme d'un avenir meilleur, celle qui animait les marins d'Ukraine, les mineurs des Asturies et aujourd'hui les paysans du Chiapas. Noir enfin, parce que l'on ne peut être libre si, dans chacun des moments de nos vies, une autorité s'accapare le pouvoir de décider de notre devenir.



Le noir et le rouge auront donc accompagné tes choix politiques et tes engagements militants. Tu savais comme nous que l'Homme seul n'est rien, mais qu'il se réalise dans l'action collective. Et c'est avec nous et parmi nous que tu voulais construire ton n'autre futur.

Le combat continue. Hasta la victoria siempre.

Philippe, nous te saluons.

NON A LA CASSE DU CODE DU TRAVAIL !

La ré-écriture du code du travail à laquelle on assiste actuellement dans le plus grand silence est, dans le privé, l'un des pendants de la remise en cause du statut de la fonction publique (beaucoup plus médiatisée car, dans ce secteur, les syndicats gardent une petite capacité à mobiliser, ce qui oblige l'Etat à sortir l'artillerie lourde du matraquage médiatique afin de les isoler et de les affaiblir).

Dans le privé, la stratégie est bien entendu inverse. Les syndicats étant faibles et très divisés selon les secteurs économiques et les salariés étant "illettrés" en matière de connaissance de leurs droits les plus élémentaires, l'Etat avance masqué et il est d'une discréetion inouïe, se contentant des quelques grosses ficelles habituelles pour faire passer d'énormes couleuvres.

La ré-écriture actuelle du code du travail a peu de chance de sortir du sérail de l'inspection du travail qui n'est concernée qu'au second chef (bien moins concernée en tout cas que le salarié lambda du privé) et qui, comme toute corporation, est très repliée sur elle-même. Peu de chance également de sortir des salons feutrés des hautes instances des "grandes" centrales syndicales qui ont, depuis longtemps, fait le choix de s'émouvoir par des communiqués de presse symboliques et confidentiels plutôt que de faire oeuvre d'instruction et d'éducation des salariés. Il n'y a donc rien à attendre d'elles.

Il y a cohérence à mettre cette recodification en corrélation avec la volonté d'enrôler les fonctionnaires de l'inspection du travail dans la chasse à l'étranger. Cohérence également avec la fermeture de 63 prud'hommes sur 271 et avec la transmission aux tribunaux pénaux (qui sont, si on sort de la langue de bois, littéralement à la botte du gouvernement et du patronat) de certains types d'affaire du droit du travail (pendant que d'autres échappent à toute possibilité de poursuite).

Très concrètement, imaginez que votre employeur décide de ne pas vous payer le salaire du mois. Imaginez qu'il préfère un salarié tout frais sorti de l'ANPE et motivé pour retrouver du boulot, plutôt que de recourir à vos services (parfaitement échangeables sur le marché du travail, mais qui ont le démerite de ne pas être subventionnables par l'Etat). Traditionnellement, le salarié allait demander des infos à l'inspection du travail qui passait un coup de fil, faisait un petit courrier... Puis, le salarié saisissait les prud'hommes...

Demain, si vous avez la chance d'être syndiqué (comme 8% des salariés du privé), de travailler dans une grosse boîte ou de travailler dans une ville qui a un prud'homme, vous arriverez à récupérer votre dû.

Par contre, si vous travaillez dans une PME, n'êtes pas syndiqué (comme plus de 95% des salariés des PME), habitez un bled pommé, êtes ignorant de vos droits et résigné à tout, vous n'aurez plus qu'à espérer n'être pas dans la catégorie des travailleurs étrangers démunis de titre de séjour et expulsables. Dans tous les cas, vous partagerez leur sort d'esclave. Votre employeur, lui, percevra : 1°) la plus value habituelle que vous aurez payée en tant que consommateur, 2°) le salaire que vous auriez du toucher mais que vous vous êtes fait siffler à la fin du mois de travail, 3°) les subventions pour l'emploi aidé de votre remplaçant. Pour vous : la facture... avec les remerciements du patron !

Franchement, il n'y a ici aucune exagération. La politique menée depuis cinq ans avec Chirac est, comme on peut s'y attendre, accentuée par son héritier. Elle conduit inexorablement à multiplier les marchands d'esclaves quelle que soit la couleur de peau de ceux-ci (surtout dans les petites entreprises qui, pour résister à la concurrence des gros, seront tentées d'en profiter). Elle conduit à organiser l'impunité de leurs abus. Le reste n'est qu'une question de loterie : bons secteurs économiques / secteurs économiques en mauvaise passe, employeurs philanthropes (ou du moins légalistes) / employeurs je-m'en-foutistes (ou sans scrupules), etc.

Un militant du syndicat CNT des travailleurs de l'industrie et des services du Nord (STIS-CNT 59), contrôleur du travail à l'inspection du travail de Lille.

*Lille, le 1er décembre
2007.*



FORMATION PROFESSIONNELLE

Philippe, 29 ans, apporte un témoignage sur la formation qu'il a effectuée en 2007. Après 11 ans de petits boulots et une période de RMI : une formation décrochée « à l'arrache »... et une formation à la lutte revendicative en prime !

JLuc : Quel est ton parcours avant de commencer une formation professionnelle ?

Phil : J'avais obtenu, en 1997, un CAP et un BEP d'agent technique alimentaire option « bio service » des services hospitaliers. Mais je n'ai jamais eu la chance d'exercer dans ma profession. Il est très difficile de rentrer dans les centres hospitaliers, il y a bien des mystères dans ce secteur d'activité. Les perspectives d'emploi sont peut-être plus faciles quand on connaît le milieu. J'ai envoyé pendant des années des candidatures. J'ai toujours eu des réponses négatives. C'est dommage ! J'aimais bien ce métier. Mais il fallait bien vivre. Alors je me suis tourné vers les agences d'intérim. Malgré ma qualification, j'ai toujours été orienté vers les industries automobiles. J'ai un peu plus de 11 ans d'expérience dans ce secteur, échelonnés sur plusieurs contrats (Manducher-Peguform-Faurecia-Firestone...). Je n'ai jamais refusé les missions d'intérim malgré l'insécurité et la pénibilité des conditions de travail. Mais pendant ces années de galère, j'ai pris petit à petit mon indépendance... et par la suite, j'ai fondé ma p'tite famille, ma fille est née. Et puis je me suis retrouvé au RMI.

JLuc : Tu te retrouves au RMI... Que fais-tu pendant cette période ?

Phil : Dans le cadre du RMI, j'avais la contrainte de chercher un emploi et de le justifier. N'ayant pas beaucoup d'offres, je me suis donc mis en contact avec l'organisme de Liévin "Agir ensemble pour un autre avenir". On m'a conseillé d'essayer de me réinsérer dans une nouvelle voie professionnelle, les métiers d'avenir, comme ils disent, par exemple le recyclage. J'ai donc entrepris de nouvelles recherches dans le cadre d'un P.L.I.E [Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi]. Mais sans succès. En janvier 2007, je me suis encore présenté à l'ANPE de Liévin pour consulter les offres et, comme toujours, il n'y avait pas grand chose. J'ai donc demandé à voir un conseiller. Je lui ai dit que, chaque semaine, je me déplaçais dans les ANPE ou dans les agences d'intérim pour trouver quelque chose. Etant au RMI, je pouvais avoir accès à une formation, mais mon dossier était toujours en attente. Après avoir râlé plusieurs fois de suite, j'ai enfin obtenu une formation qui doit déboucher sur un CAP « OIR » (Opérateur des Industries du Recyclage). Cette formation relève du GRETA de Lens-Liévin (GRoupements d'ETAblissemens publics) et j'allais être rattaché au lycée Pablo Picasso à Avion. Elle se déroulera sur 10 mois, de la fin janvier à la fin novembre 2007. Pour une durée de 800 heures de cours et 560 heures de stage en entreprise.

JLuc : C'est pour toi un soulagement de te retrouver en formation. Comment se passe ton retour sur les « bancs de l'école » ?



CNT: 33, rue des Vignoles
N°AZUR 0 810 00 367 75020 PARIS

Phil : On était 20 stagiaires, et comme tu t'en doutes, tous issus du chômage, Rmiste ou contrat en fin de mission. Le premier jour, on est accueilli dans une salle avec le café. On nous a promis beaucoup de choses. On nous a dit que chacun d'entre nous allait sortir de cette formation avec un travail et un permis CACES. (*Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité – bref un permis pour conduire un chariot élévateur*). On a signé notre contrat de formation en l'espace d'une heure. Et ils n'ont pas voulu que l'on prenne le temps de le lire sous prétexte de faire vite. Il fallait, paraît-il, les envoyer rapidement au Conseil Régional. Bien sûr qu'on venait pour la plupart d'une période de petits boulot, mais au moins, on essaye de lire les contrats qu'on signe...et c'est pas évident de lire un contrat et de s'y retrouver. Au fond de moi, je me disais que cela commençait plutôt mal...

Jluc : « *Cela commençait plutôt mal* » dis-tu ; que vous est-il arrivé par la suite ?

Phil : Il faut d'abord dire que l'accueil des stagiaires au lycée Pablo Picasso laissait à désirer. J'avais été élu délégué de classe. J'ai commencé par réclamer une salle de réfectoire pour le midi. On était obligé de manger dehors ... manger dans le froid, en février, ce n'est pas évident ! Je crois bien qu' on n'avait jamais bien pensé à l'accueil des stagiaires au Lycée Picasso ! Après plusieurs réclamations, on a obtenu une salle. Chacun d'entre nous a alors apporter quelque chose, un four micro onde, une cafetière...

Jluc : Et ce n'est pas la fin des soucis ...

Phil : Non, les problèmes se sont enchaînés... Le paiement de nos rémunérations et de nos défraiements (*frais de déplacement*) en centre de formation et en entreprise n'étaient pas effectués en temps et en heure par le Cnasea (« *Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles* », en fait l'organisme payeur). Tous les arguments étaient bons pour nous faire patienter : « A la fin du mois, en attente des feuilles de pointage, ou attendre le 10 ou le 20 du mois suivant ». Il faut dire que les professeurs et les formateurs se plaignaient aussi de ne pas être payés comme il fallait - une de nos prof attendait encore le paiement de ces heures de l'année précédente.

Jluc : Cela avait-il des conséquences directes sur votre formation ?



Phil : Oui, certains commençaient à ne plus pouvoir venir, ils n'avaient pas d'argent pour se déplacer. Même si certains n'avaient pas beaucoup de goût pour la formation théorique, c'était encore plus démoralisant. Et à partir de là, le groupe a commencé à diminuer, surtout qu'on voyait toujours pas arriver la formation au permis Caces. On était découragé devant l'arnaque et les embrouilles n'ont fait que continuer. On a remarqué que des retraits sur salaire pour des 'trop-perçu' ont commencé, sans qu'on comprenne bien à quoi ils correspondaient (absences, autres ?). Mais le groupe restait uni et solidaire. On n'avait pas l'intention de se laisser faire.

Jluc : Donc, tu interviens une nouvelle fois ?

Phil : Je suis intervenu sur les rémunérations et nos conventions de stage. Comme cela n' était pas bien clair pour nous, je me suis basé sur le barème officiel que donne le Cnasea (www.cnasea.fr). Et avec les copains, on a regardé les fiches de paie de plus près, pour comprendre pourquoi certains n'étaient pas payés comme on pouvait s'y attendre, en tenant compte de l'âge ou de la situation... On a demandé à voir le responsable du Greta. A chaque

appel, il était soit en réunion, soit parti en déplacement ou en congé. Je pense que tous les prétextes étaient bons pour ne pas nous recevoir. Il se doutait bien des problèmes rencontrés.

Jluc : Là, vous commencez à être plutôt « exaspéré » par toutes ces « embrouilles » comme tu dis. Certains ont abandonné la formation faute de moyens. Mais pour toi, personnellement, cela continue à se passer à peu près bien ?

Phil : Pas exactement, car en juin, c'est "la goutte d'eau qui fait déborder le vase", les paiements m'ont été définitivement arrêtés. Ils ont commencé à me faire des retraits pour un trop perçu concernant des frais de garderie pour ma petite de deux ans, alors qu'elle n'est jamais

allée à la crèche ni chez une nounrice. Et tiens-toi bien, je n'ai jamais rempli de dossier pour demander ce genre d'indemnisation. Ni même coché une quelconque case s'y rapportant dans le contrat de formation. Et sur les photocopies de mes fiches de paye – dont je n'ai jamais reçu d'originaux – rien n'indiquait que je recevais une aide pour la soit disant garderie de ma fille depuis janvier. Ainsi à partir de juin, je recevais un avis de paiement : « ce mois : payé 0 euro ». C'est cela qui a mis "le feu aux poudres". Je n'avais que 245 euros de Rmi et en payant mes charges et ce qui nous fallait pour essayer de vivre, il ne me restait plus rien

pour les frais occasionnés par ma formation (déplacement, essence, nourriture). Rends-toi compte, j'ai dû emprunter de l'argent à mon père, pour continuer à me rendre aux stages.

Jluc : Comment réagis-tu à cette situation ?

Phil : J'ai commencé par envoyer quelques lettres pour demander ce qui se passait... au Greta, au Cnasea et au Conseil Régional... Comme je n'avais pas de réponse, j'ai décidé de passer à "la vitesse supérieure" : pétition et alerte des médias. Avec le soutien du groupe, une pétition a d'abord été faite sur tous les problèmes rencontrés (retard de paiement du Cnasea, permis Caces non entrepris, déduction de trop perçu qui tombaient, silence et incompréhension de l'organisme de formation, barème de rémunération qu'on ne comprenait pas et formateur parti pendant la période de formation...). Puis, j'ai contacté la « Voix du Nord » pour nous faire entendre et le faire savoir (édition de Lens du 21 septembre 2007).

Jluc : Quelle fut la réaction de ton centre de formation après la publication de l'article dans la presse ?

Phil : Le personnel de direction était furieux de la venue du journaliste. Ils ont organisé une réunion avec nous. Ils ont promis qu'ils allaient arranger les choses, pour les retards de paiement, les rémunérations stoppées et que tout serait fait pour qu'on obtienne le permis Caces. Le plus hypocrite, c'est qu'ils nous ont dit qu'il fallait passer par le dialogue avec le responsable du Greta avant d'agir avec les media. Mais... on n'a jamais obtenu de rendez-vous avec le Greta ! Bref, que des paroles en l'air ! Les semaines se sont suivies dans la plus grande méfiance à notre égard. Les mesquineries se sont enchaînées : lorsqu'il y avait des absences de prof, on n'était pas prévenu, l'emploi du temps était changé sans qu'on sache pourquoi, la porte des WC fermée sans pouvoir obtenir de clé, notre groupe se sentait toujours sous surveillance... Mais on a toujours su garder notre "sang froid", ce qui dérangeait sans doute le plus !



Jluc : Pour des organismes publics chargés de la formation continue et d'une mission de réinsertion, ce n'est pas au top. Mais, dans ces circonstances, comment se termine ta formation ? Qu'en est-il de ce fameux permis Caces ?

Phil : On a terminé la formation à 10 personnes. On n'a pas encore eu les résultats de notre CAP « OIR » (pas avant juin 2008). Mais, malgré tout, je crois qu'on a eu de bons rapports de stage de la part de nos formateurs. Mais le permis Caces qui pouvait nous apporter un plus dans notre formation, on l'attend toujours ! D'après ce que je comprends maintenant, on le promet à toutes les formations de stagiaires – ben dis donc ! – mais ils savent bien qu'on ne le passera pas – Pourtant, à formation égale, on embauchera toujours plus facilement quelqu'un qui a en plus ce permis. Le centre de formation reconnaît d'ailleurs que le Conseil régional n'avait pas débloqué les fonds pour ce permis. On peut le penser... mais nous on l'a dans le baba... A la sortie, sur les 10 stagiaires restant, 3 seulement ont trouvé un « travail » (« Contrat d'Avenir » à mi-temps : 26 heures par semaines), et deux sont partis dans d'autres formations.

Jluc : As-tu eu des éclaircissements sur ton barème de rémunération ?

Phil : La situation est tordue... D'après ce que j'ai peut-être compris, il y a un barème officiel et ensuite des conventions passées avec le Conseil régional... et apparemment dans le Nord-Pas-de-Calais, il n'y a pas de conventions passée pour rémunérer les plus de 26 ans – qu'ils se contentent de leur RMI... mais les autres en fin de droit d'allocations chômage, y s'contentent de quoi ? Un copain de formation, 51 ans, n'avait que 150 euros par mois. C'est son épouse qui travaillait qui lui a payé pratiquement les frais de sa formation. Mais on s'fiche de qui ? Cela prendra le temps qu'il faudra, je ne lâcherai pas l'affaire. Sur l'avis de notre groupe, un dossier est dans les mains d'une avocate. A ce jour, elle a demandé à avoir des éclaircissements la situation qu'elle n'a pas encore eus. Et je compte bien faire revenir les médias pour dénoncer les agissements de ces organismes subventionnés et financés dont l'argent est mal redistribué. Mais, il faut savoir que depuis décembre le Cnasea me réclame encore 510 euros de « trop perçu » que je dois régler sinon ce sera les poursuites. De là à ce que je vois arriver chez moi l'huissier...

Jluc : Que retires-tu de cette formation ?

Phil : Ce que je retire de cette formation ? C'est bien la dernière formation que je ferai. Pourquoi faire tant d'efforts pour se réinsérer professionnellement, quand il y a des organismes qui profitent sur le dos des précaires ! Cette formation a profité à la Cnasea, au Greta, au Lycée Picasso et aux entreprises qui ont reçu les stagiaires (vive le personnel gratuit !) Et les stagiaires ? La plupart en sont toujours au même point de départ, retournés dans la spirale de la précarité et de la démerde !

Jluc : Mais tu ne regretttes pas d'avoir engagé cette lutte ?

Phil : Ah... Cela non ! Déjà, j'ai l'esprit à ne rien lâcher... Mais vu qu'on était tous solidaires dans cette même galère, cela n'a fait que renforcer ma volonté de réagir. Quand on a fait les interventions et la pétition et quand on a eu le contact avec la presse, c'était aussi une manière de dénoncer la situation que pouvaient rencontrer les gens en formation et peut-être prévenir les autres qui suivront. On a demandé une formation pas l'aumône... Alors il fallait qu'on puisse la suivre dignement !

Propos recueillis par Jean-Luc (CNT-SSEC 59/62, UPAB et UL-CNT de Béthune)

Du 5 novembre au 21 décembre 2007, l'université Charles de Gaulle Lille 3 a vécu au rythme de la lutte sociale contre la loi relative aux libertés et responsabilités de l'université menée par les étudiants, les enseignants et les personnels de l'enseignement supérieur. Mais quand même plus par les étudiants... Et c'est bien dommage.



Les hargneux syndicalistes de la CNT l'avait prévu, le corps universitaire l'a eu, il y a un an, le rapport Hetzel (recteur de l'académie de Limoges), qui avait pour objectif d'orienter les réformes de l'enseignement supérieur, se faisait le chantre de la « professionnalisation », concept bien capitaliste comme il faut : « les étudiants doivent suivre des cursus reconnus par leurs futurs patrons, et rien ne sert de continuer à financer des cursus à la c**, philosophie, anthropologie, histoire de l'art, langues romanes et slaves, ou sociologie» (pour en savoir – vraiment – plus : tract de la CNT SR disponible dans le BR numéro 25, dans le journal « N'autre fac » ou en ligne sur le site <http://cnt-f.org/59-62>). Comme ils avaient eu raison ! En août 2007, la loi LRU, présentée par la ministre Pécresse est votée par le parlement. L'intersyndicale de l'enseignement supérieur lillois, alors en place depuis déjà plusieurs mois s'activent à organiser des tables de presse unitaires et les premières AG sont annoncées dès septembre.

Après 1 mois et demi de travail unitaire d'information par les organisations syndicales, des dizaines de tracts, plusieurs commissions, le 6 novembre l'assemblée générale de l'université Lille 3 vote la grève, les piquets de grève et l'occupation de l'université dès le lendemain matin. Pendant 7 semaines, l'université est occupée la nuit comme le jour et devient pour un temps le lieu d'un bouillonnement politique sérieux, accueillant conférences, ateliers et assemblées générales. La démocratie directe s'impose presque naturellement pour les individus en lutte, elle est critiquée parfois « par principe » mais jamais vraiment remise en cause. L'autogestion de la lutte aura été pour nous autres, anarcho-syndicalistes, comme chez les militants anarchistes une volonté quotidienne. Cet article ne cherchera pas à établir une introspection sérieuse des échecs de la lutte au niveau interne ou dans ses revendications, ça serait aussi passionnant qu'un bouquin d'Henry Troyat et aussi subversif qu'un article de la Voix du Nord.

Parmi les épisodes qui auront marqué la grève de l'automne, la coordination de Lille, où une dizaine de militants Unef quitte la salle, marquant le « départ » de leur tendance majoritaire du mouvement social (auront-ils seulement été là ?). Les manifestations de novembre, qui rassembleront à Lille entre 3 et 5 000 personnes, les plus grosses manifestations de province. Les coordinations nationales nous auront par ailleurs permis, cénétistes, de consolider des rapports fraternels avec les autres sections SR de l'hexagone (Lyon, Rennes, Nantes, Amiens, Poitiers, Tolbiac, Nanterre ou Bordeaux). C'est par une violente expulsion, à grand renfort de CRS, que se terminera l'occupation, le vendredi 20 décembre; la chronologie de cet épisode a déjà été racontée en tract, de l'arrivée des CRS, à la bataille de madeleines en conseil d'administration. Une lutte dont on se souviendra sûrement un peu, et qui dure encore aujourd'hui puisque les assemblées générales se pérennissent chaque semaine.

Concombre



Service minimum dans les écoles maternelles et élémentaires ?

Monsieur Darcos, ministre de l'Education nationale, veut expérimenter le service minimum dans les écoles maternelles et élémentaires dès le jeudi 24 janvier 2008, date à laquelle la quasi-totalité des fédérations syndicales de la fonction publique (y compris territoriale) ont appelé à la grève *.

Il compte solliciter les maires pour l'encadrement des élèves et propose de financer l'accueil des enfants lors de cette journée nationale de grève grâce aux fonds correspondants aux retenues sur salaire des enseignants grévistes.

Cette expérimentation représente un ballon d'essai avant la généralisation à terme de ce qu'il faut bien appeler une atteinte au droit de grève. Darcos prévient et menace : « Si cela ne fonctionne pas, il faudra aller plus loin ». Le message est clair : vous pliez ou je fais pire !

Dans un premier temps, les communes volontaires ** devront accueillir les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de leur territoire durant les heures normales d'enseignement, soit 6 heures par jour. En contrepartie, les maires recevront une participation de l'Etat qui s'élèvera à 90 euros pour 1 à 15 enfants accueillis et au-delà, à 90 euros par tranche de 15 enfants accueillis...

Cette subvention proviendra de l'argent des grévistes qui financeront ainsi la casse de leur grève.

Cette attaque sans précédent contre le droit de grève des enseignants s'articule autour d'un projet de société autoritaire qui se met en place et où les

<http://www.cnt-f.org/fte>

Notes :

* La CNT-FTE appelle à faire grève le 24 janvier pour l'augmentation des salaires, des embauches massives, la titularisation de tous les précaires, la protection sociale, la régularisation des sans-papiers, le droit de grève... Mais pour faire aboutir nos revendications, une journée de grève ne suffira pas. Il faut un mouvement dur et durable, unitaire et interprofessionnel.

** D'ores et déjà, des communes ont annoncé qu'elles ne seraient pas volontaires. Voici par exemple l'e-mail que l'adjointe au maire chargée de l'enseignement vient d'envoyer aux écoles d'une ville du Nord Pas-de-Calais : "Un dispositif initié récemment par le ministère de l'Education Nationale vise à permettre l'organisation par les communes d'un service minimum d'accueil dans les écoles primaires lors de journées de grèves. Questionnée par certains d'entre vous, je vous informe que la ville se refuse à mettre en place cette action et à jouer les briseurs de grève. Ayant souhaité porter cette décision à votre connaissance avant la journée prochaine d'action syndicale prévue le 24 janvier, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées".

differents morceaux d'un puzzle libéral s'assemblent progressivement : le fichage généralisé et centralisé des enfants par le système informatique "Base élèves", la mise en concurrence des établissements scolaires programmée dès 2009 en fonction des résultats aux évaluations (ces évaluations censées servir aux enfants sous couvert de moult argumentaires pédagogiques), les primes au mérite, les projets EPEP, le renforcement de la hiérarchie, la suppression de la carte scolaire... C'est la fin de l'école publique qui est visée avec pour objectif de créer une école à deux vitesses dont un secteur public réservé aux classes populaires les plus défavorisées.

Les parents en tant que travailleurs doivent être informés des menaces qui pèsent sur le droit de grève. Quand il s'agit de liberté, tout le monde est concerné. Les conseils d'école doivent impérativement se prononcer sur cette nouvelle lubie ministérielle.

Le personnel municipal ou vacataire qui effectuera l'encadrement des enfants les jours de grève devra aussi être sensibilisé. Un travailleur ne doit pas casser la grève d'un autre travailleur. Les choses seront dites.

La CNT-FTE prône la solidarité et l'entraide, ce sont des notions qui impliquent une certaine réciprocité.

Pour casser les grèves enseignantes, Monsieur Darcos allie provocation et cynisme. Il essaie de monter les différentes communautés éducatives les unes contre les autres, à nous de lui opposer une résistance massive et solidaire. C'est pourquoi nous appelons les uns et les autres à la grève.

Fédération CNT des travailleurs-euses de l'éducation (CNT-FTE)



Coup de force ministériel contre l'enseignement professionnel !
Non à la généralisation du Bac Pro 3 ans !
Maintien des BEP 2 ans et des BAC PRO 2 ans !

Le Ministre de l'Education Nationale, Xavier Darcos, dans une note adressée aux recteurs ce 29 octobre 2007 a annoncé sans concertation la généralisation des bacs professionnels en 3 ans par le remplacement et à court terme la disparition des sections de BEP et en étendant son application à l'enseignement agricole.

Le Bac pro 3 ans est un dispositif dérogatoire et expérimental voulu par le patronat dans le but d'affaiblir tout l'édifice des diplômes nationaux et des conventions collectives. Le bilan de cette expérimentation à la fois dans les données chiffrées comme dans le rapport de l'IGEN (Inspection Générale de l'Education Nationale) montre que ce n'est pas une réussite.

Sous prétexte d'égalité de traitement des élèves des filières technologiques et professionnelles, le ministère vise en fait une diminution de l'offre de formation et la suppression de milliers de postes pour satisfaire à la logique budgétaire. (1500 suppressions envisagées dans l'académie pour le second degré). C'est une déqualification du Bac Pro amputé de 25 % du temps de formation professionnelle et générale.

En application de la note ministérielle, le Recteur de Lille annonce que, dans un premier temps pour la rentrée 2008, 25% des effectifs entrant aujourd'hui en BEP seront concernés par la nouvelle 2nd pro (1ère année du Bac Pro 3 ans). Mais à terme tous les actuels BEP seraient supprimés et tous les Bac Pro transformés.

Le ministre prétend favoriser la poursuite d'études vers les BTS des élèves issus de LP, en diminuant le temps de formation d'une année ! La réalité sera dramatique : - mise en danger des formations existantes et du caractère professionnalisant des formations...

*- fusion des voies technologique et professionnelle en dénaturant les deux voies de formation.
- Renforcement de l'exclusion par le recours à l'apprentissage, et cela dès le collège, pour les élèves en difficulté, alors que cette voie de formation est une voie d'échec.
- Renforcement du pouvoir décisionnel des Régions quant au choix des offres de formation au détriment de la formation initiale scolaire et de l'Education Nationale.*

Une telle mesure s'inscrit dans le prolongement de l'ensemble des mesures visant au démantèlement de l'enseignement public et des diplômes nationaux qui y sont attachés.

Elle met en cause l'existence même des lycées professionnels et technologiques.

Dans notre académie, c'est l'existence des 3 voies de formation qui a permis l'élévation générale des qualifications. Ne les laissons pas détruire !



CNT-FTE FEDERATION DES TRAVAILLEURS-EUSES DE L'EDUCATION
Bourse du travail - 11 rue Génin - 93200 ST DENIS - www.cnt-f.org/fte
TOUE L'ACTUALITÉ DES SYNDICATS CNT DANS L'ÉDUCATION,
DES DOSSIERS, DES INFOS PRATIQUES, PRÉAVIS DE GREVE,...
RENDEZ-VOUS DE MANIFS, DES INFOS JURIDIQUES...

www.cnt-f.org/fte
fede-educ@cnt-f.org





Pour tout contact

Union régionale interpro du Nord Pas-de-Calais : UR-CNT, 1 rue Broca, 59000 Lille. Tél : 03 20 56 96 10. Courriel : ur59-62@cnt-f.org

Union locale interpro de Lille-métropole : UL-CNT, 1 rue Broca, 59000 Lille. Tél : 03 20 56 96 10. Courriel : ul-lille@cnt-f.org

Union locale interpro de Béthune et environs : UL-CNT, 558 rue de Lille, 62400 Béthune. Courriel : ul-bethune@cnt-f.org

Syndicat santé social éducation culture du Nord Pas-de-Calais : CNT-SSEC, 1 rue Broca, 59000 Lille. Tél : 03 20 56 96 10. Courriel du syndicat : education-lille@cnt-f.org -- Courriel de la section de Béthune et environs : ssec-bethunois@cnt-f.org -- Courriel de la section « supérieur et recherche » : sr-lille@cnt-f.org

Syndicat des travailleurs de l'industrie et des services du Nord : CNT-STIS, 1 rue Broca, 59000 Lille. Tél : 03 20 56 96 10. Courriel : ul-lille@cnt-f.org

Syndicat des sans-emplois et précaires de Béthune et environs : CNT-SEP, 558 rue de Lille, 62400 Béthune. Courriel : sep-bethunois@cnt-f.org

LA CNT, C'EST QUOI ?

UN SYNDICAT ! Parce que cette forme d'organisation englobe à la fois le champ économique, politique, social et culturel. Parce qu'elle est directement issue du peuple et qu'elle représente ses intérêts.

DE COMBAT ! Parce que les grandes avancées sociales n'ont été arrachées que dans l'action et la mobilisation.

AUTOGESTIONNAIRE ! Parce que les décisions doivent être prises à la base.

SOLIDAIRES ! Parce que les hiérarchies (salaires, fonctions, statuts) s'opposent à une société égalitaire et autogérée. Parce que seules la réflexion et l'action interprofessionnelles permettent d'éviter le corporatisme.

INTERNATIONALISTE ! Parce que les peuples du monde entier sont tous victimes des mêmes maux...

ANTI-CAPITALISTE ! Parce que nous fabriquons toutes les marchandises et assurons tous les services, nous devons les orienter pour le bien de toute la collectivité. Parce que le syndicalisme doit être porteur d'un projet de transformation sociale... un projet révolutionnaire .

Ont participé à ce numéro :

David, JS, Maïté, Eric, Greg, Concombre, Jean-Luc, Philippe, SSEC 59/62, STIS 59, Jean-Marie, UPAB de Béthune.

Mise en page : Clément

Abonnement :

Abonnement ordinaire : 6 euros pour quatre numéros par an.

Abonnement de soutien : à vot' bon cœur !

Règlement à l'ordre de : union régionale CNT.

Lettre d'info sur internet
abonnement gratuit
liste-cnt-infos-nord-owner
@cnt-f.org

Permanences :

UL interpro de Lille-métropole + syndicats départementaux et régionaux : à Lille le mardi de 18 à 19 h (n'hésitez pas à nous contacter pour prendre rendez-vous à d'autres moments).

UL interpro et syndicat des sans-emplois et précaires de Béthune et environs : à Béthune le vendredi de 14 à 19 h.

Section SSEC de Béthune et environs : à Béthune le vendredi de 17 h à 19 h.